

Orateurs

S.E. SUN SUON, Ambassadeur

au prononcé

A vérifier

**Intervention de la délégation du Cambodge (15<sup>ème</sup> Session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme : France)**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,

1. Le Cambodge souhaite la bienvenue à la délégation Française dirigée par SE Monsieur et la remercie pour la présentation de son rapport national qui explique de manière complète la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du premier cycle de l'EPU.
2. Nous reconnaissons que la promotion et la protection des droits de l'homme font partie des valeurs fondatrices de la République Française. Les droits de l'homme constituent ainsi un composant essentiel de la politique étrangère de la France. A cet effet, la France joue un rôle important et actif dans le demain des droits de l'homme en apportant constamment ses contributions de manière ouverte à la consolidation du Conseil des droits de l'homme. Elle entretient un dialogue soutenu avec différents mécanismes au niveau régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme.
3. Le Cambodge prend bonne note des mesures prises récemment par la France pour ses efforts en matière de protection des droits de l'homme au niveau national, en particulier :
  - Le Cambodge prend note avec une satisfaction que la France a accepté un certain nombre de plans d'action, y compris le plan social portant sur la garantie du droit à la sécurité sociale, la préparation et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement relative aux droits des femmes, à la parité et à l'égalité professionnelle.
  - Nous saluons la ratification par la France du protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en novembre 2008. Nous prenons également bonne note que la France a ratifié et signé des autres instruments internationaux importants (tels que la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif en décembre 2009). Nous recommandons donc que la France devrait intensifier ses efforts en vue de signer et de ratifier les autres instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels elle s'est engagée à signer et à ratifier.
  - Nous accueillons avec satisfaction les progrès réalisés et les mesures prises dans de la lutte contre la discrimination en France et lui recommandons de continuer à assurer une meilleure protection des droits de tous les citoyens par la mise en œuvre du plan national d'action (2012-2014), qui traduit l'engagement résolu du Gouvernement à combattre toutes les formes de discriminations en raison des origines, conformément à ses obligations internationales.

Je vous remercie,.